

2017-1185
2017-10-10

TG 3203

Microbiocide pour usage dans les latex de polymères, les peintures, les revêtements, les encres, les adhésifs, les matériaux de construction (les calfeutrages), les liquides d'impression, les produits industriels et domestiques, les fluides utilisés dans le travail des métaux, les circuits de recyclage lors du processus d'électrodéposition, les systèmes d'eau de fabrication COMMERCIAL

GARANTIE :

5-chloro-2-méthyle-4-isothiazoline-3-one.....1,12 %
2-méthyle-4-isothiazoline-3-one0,37 %

No D'HOMOLOGATION 29982 LOI SUR LES PRODUITS

ANTIPARASITAIRES AVERTISSEMENT
CORROSIF

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : kg
No DE LOT :
DATE DE FABRICATION :
TG 3203 pèse 1,01 kg le litre

TGWT Clean Technologies
Inc. 452 Jean-Neveu Street
Longueuil, QC
Canada J4G
1N8
www.tgwt.ca
1-877-525-
8118

MODE D'EMPLOI

AGENT DE CONSERVATION POUR LES LATEX :

TG 3203 est recommandé pour éliminer les bactéries lors de la fabrication et de l'entreposage des latex de polymères synthétiques et naturels, notamment les acryliques, le styrène/butadiène, le styrène/butadiène au carboxylate, l'éthylène/acétate de vinyle, les empois et les dérivés de polymères. Ajouter 500 grammes à 2,7 kg TG 3203 pour chaque 1 000 kg d'émulsion pour fournir entre 6,5 et 40 ppm d'isothiazolones actifs.

REMARQUE : La concentration réelle TG 3203 nécessaire dépend de facteurs tels que la substance particulière à traiter, la fréquence des contaminations microbiennes anticipées et le niveau de protection requis. Pour assurer un mélange homogène et afin de prévenir des perturbations localisées aux matériaux en latex, ajouter TG 3203 lentement à la formulation, en agitant dès que possible pendant la production.

AGENT DE CONSERVATION POUR LES PEINTURES ET LES REVÊTEMENTS :

TG 3203 est recommandé pour éliminer les bactéries et les champignons dans les revêtements à base d'eau, les pigments dispersés et les peintures aqueuses utilisées à des fins architecturales.

Ajouter 430 grammes à 1,65 kg TG 3203 pour chaque 1 000 kg d'émulsion pour fournir entre 6,5 et 25 ppm de principe actif isothiazolone. Lorsque les températures et l'humidité sont extrêmement élevées, l'utilisation d'une dose supérieure s'élevant jusqu'à 2,7 kg par 1 000 kg et permettant de fournir jusqu'à 40 ppm de principe actif peut s'avérer nécessaire lors de l'entreposage.

AGENT DE CONSERVATION POUR LES ADHÉSIFS, LES ENCRE ET LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION :

TG 3203 est aussi recommandé comme agent de conservation dans le contenant pour les produits industriels, notamment les mastics, les calfeutrages, les ciments à joint, les additifs pour le béton, les encres et les bouillies.

Ajouter 430 grammes à 2,7 kg TG 3203 pour chaque 1 000 kg de produit pour fournir entre 6,5 et 40 ppm d'isothiazolones actifs.

AGENT DE CONSERVATION POUR LES LIQUIDES D'IMPRESSION :

TG 3203 est recommandé pour éliminer les bactéries et les champignons dans les encres d'imprimerie aqueuses, notamment les encres pour la flexographie, la gravure, la sérigraphie et l'impression par jet d'encre. Ajouter 400 g à 1 670 g TG 3203 pour chaque 1 000 kg de fluide pour fournir entre 400 et 1 670 ppm de produit.

TG 3203 est recommandé pour éliminer les bactéries et les champignons lors de la fabrication et de l'entreposage des composantes d'encre d'imprimerie, tels que les résines, les plastifiants, les teintures hydrosolubles, les pigments, les gélifiants, les cires, les surfactants et les épaississants. Ajouter 400 g à 1 670 g TG 3203 pour chaque 1 000 kg de fluide pour fournir entre 400 et 1 670 ppm de produit.

2017-1185
2017-10-10

TG 3203 est recommandé pour éliminer les bactéries et les champignons dans les eaux de mouillage utilisées dans l'imprimerie. TG 3203 ne doit être utilisé que dans les concentrés d'eau de mouillage automatiquement diluée avant l'emploi.

TG 3203 est aussi recommandé comme agent de conservation pour les produits chimiques servant au développement, notamment les solutions d'agent stabilisant. La quantité TG 3203 à ajouter au concentré d'eau de mouillage ou au concentré de produit chimique servant au développement doit assurer un fluide de dilution final ayant entre 400 et 1 670 ppm de produit.

AGENT DE CONSERVATION POUR LES PRODUITS INDUSTRIELS ET DOMESTIQUES :

TG 3203 est recommandé comme agent de conservation dans le contenant pour éliminer les myxobactéries et les champignons dans les produits industriels et domestiques, les nettoyeurs tout usage, les polirs et les produits antitarnis, les assainisseurs d'air sous forme solide, les shampooings pour tapis et les détachants.

Ajouter 377 grammes à 1,5 kg TG 3203 pour chaque 1 000 kg de produit à traiter.

TG 3203 est recommandé pour éliminer les bactéries et les champignons dans les savons à vaisselle liquides, les produits d'entretien pour automobiles tels que les nettoyeurs, la cire et les produits à polir, et les détergents à lessive liquides.

Ajouter 377 grammes à 1,0 kg TG 3203 pour chaque 1 000 kg de produit à traiter.

Pour assurer un mélange homogène, disperser TG 3203 lentement dans le produit, en agitant. Mélanger jusqu'à ce que le microbiocide soit dispersé uniformément dans le produit.

TG 3203 est recommandé pour éliminer les bactéries et les champignons dans les produits emballés, les éponges et vadrouilles préhumectées.

Ajouter 377 grammes à 1,5 kg TG 3203 pour chaque 1 000 kg d'eau utilisée pour préhumecter les éponges et les vadrouilles.

AGENT DE CONSERVATION POUR LES FLUIDES UTILISÉS DANS LE TRAVAIL DES MÉTAUX ET LES LUBRIFIANTS POUR CONVOYEURS :

Pour l'application industrielle non alimentaire seulement.

TG 3203 est recommandé pour éliminer les bactéries et les champignons dans les fluides aqueux solubles et émulsifiables utilisés dans le travail des métaux, notamment les huiles de pétrole émulsifiées, et les formulations qui contiennent

de l'acide gras alcoolisé, de l'huile rouge sulfonée, ou du naphthalène sulfonate et des lubrifiants à l'eau pour convoyeurs. Habituellement, ces fluides sont préparés en diluant le concentré du produit dans l'eau à raison de 1:50.

Fluides utilisés dans le travail des métaux : Pour protéger un système non encrassé, utiliser TG 3203 dilué à raison de 22 mL par 100 L d'émulsion toutes les 4 semaines, ou à raison de 22 à 54 mL par 100 L d'émulsion toutes les 8 à 12 semaines. Lorsque le système est visiblement encrassé, utiliser une dose initiale de 43 à 54 mL par 100 L d'émulsion; par la suite, ajouter les doses subséquentes selon l'intervalle de traitement indiqué ci-dessus. La dose supérieure ou une fréquence plus rapprochée des traitements peuvent s'avérer nécessaires selon le taux de dilution de l'agent de conservation avec le liquide de remplissage, la nature et l'ampleur de la contamination, le niveau de contrôle requis, l'efficacité de la filtration, la conception du système, etc.

L'agent de conservation doit être ajouté à la dilution d'emploi du fluide utilisé dans le travail des métaux à l'aide d'une pompe doseuse et distribué uniformément dans le système.

Lubrifiants pour convoyeurs : Ces fluides sont préparés en diluant le produit concentré avec de l'eau à raison de 1:50 à 1:400. La concentration TG 3203 liquide à ajouter doit permettre de fournir une dilution d'emploi finale ayant 200 à 1 000 ppm TG 3203 liquide. Il faut nettoyer les systèmes très encrassés avant de commencer le traitement. Pour la dose initiale dans un système visiblement encrassé, doser 1 L TG 3203 par 1 000 L de dilution d'emploi de lubrifiant pour convoyeurs. Au besoin, continuer à doser 400 mL à 1 L TG 3203 par 1 000 L de lubrifiants pour convoyeurs jusqu'à ce que le contrôle soit établi, et maintenir la dilution d'emploi finale entre 400 et 1 000 ppm. Lorsque le contrôle est établi ou pour protéger un système propre contre l'encrassement, doser 200 mL à 1 L par 1 000 L de lubrifiant pour convoyeurs afin de maintenir une quantité de principe actif entre 3 à 15 ppm TG 3203. Éviter de contaminer les aliments pendant l'application et l'entreposage du produit.

CIRCUITS DE RECYCLAGE LORS DU PROCESSUS D'ÉLECTRODÉPOSITION :

TG 3203 est recommandé pour éliminer les bactéries, les champignons et les algues dans les circuits de recyclage lors du processus d'électrodéposition et les systèmes de rinçage connexes. TG 3203 doit être distribué dans le système de rinçage en circulation, le perméat ultrafiltre ou l'eau distillée pour le rinçage final dans un endroit qui assurera un mélange homogène.

Dose initiale : Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter 66,7 à 233,3 ppm TG 3203 (6,7 à 23,3 litres) par 10 000 litres de fluide dans le système. Répéter jusqu'à ce que contrôle soit établi.

2017-1185
2017-10-10

Dose subséquente : Lorsque le contrôle est établi, ajouter 33,3 à 100 ppm TG 3203 (3,3 à 10 litres) par 10 000 litres de fluide au système chaque semaine ou au besoin pour protéger le système. Une modification à la fréquence du traitement peut s'avérer nécessaire selon le taux de dilution de l'agent de conservation avec le liquide de remplissage, la nature et l'ampleur de la contamination, le niveau de contrôle requis, l'efficacité de la filtration, la conception du système, etc. Il faut nettoyer les systèmes très encrassés avant de commencer le traitement.

SYSTÈMES D'EAU DE FABRICATION :

Pâtes et papiers (papier contact non alimentaire) : TG 3203 est recommandé pour éliminer les bactéries et les dépôts bactériens et fongiques dans la production du papier contact non alimentaire.

TG 3203 doit être ajouté à un endroit dans le système qui assure un mélange homogène tel que les agitateurs, le désintégrateur ou la pompe pour l'entreposage des cassés de fabrication.

Ajouter 0,3 à 1,1 kg TG 3203 tel que fourni par tonne (base sèche) de pulpe ou de papier produit, comme dose pour le drainage à l'eau. Au besoin, répéter tous les jours. Il faut nettoyer les systèmes très encrassés avant de commencer le traitement.

Tours de refroidissement : TG 3203 est recommandé pour éliminer les boues dans les tours encrassées. Ajouter 0,33 à 8,67 kg TG 3203 tel que fourni par 10 tonnes d'eau dans le système. Il faut répéter la dose 2 à 3 fois par semaine jusqu'à ce que les salissures aient été réduites à un niveau acceptable ou jusqu'à ce que le contrôle soit établi.

TG 3203 doit être ajouté au bassin, aux bassins de répartition, ou à tout autre endroit où il sera dispersé rapidement et uniformément dans le système.

Laveurs d'air : Ajouter à la fosse du laveur d'air ou à la fosse de l'eau d'aspersion pour assurer un mélange homogène. Pour éliminer les bactéries, les champignons et les algues qui encrassent les laveurs d'air industriels, ajouter 4,20 à 16,43 kg TG 3203 par 10 000 litres d'eau au système selon l'ampleur de la contamination. ***Il faut nettoyer les systèmes très encrassés avant de commencer le traitement. Pour usage uniquement dans les laveurs d'air industriels munis de composantes favorisant l'élimination efficace des brumes.***

Méthode intermittente ou dose massive :

Dose initiale : Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter 1,51 à 8,95 kg TG 3203 par 10 000 litres d'eau au système. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit établi.

Dose subséquente : Lorsque le contrôle est établi, ajouter 0,36 à 2,23 kg

2017-1185
2017-10-10

TG 3203 par 10 000 litres d'eau chaque semaine ou au besoin pour protéger le système.

Méthode d'alimentation continue :

Dose initiale : Lorsque le système est peu encrassé, ajouter 1,51 à 8,95 kg TG 3203 par 10 000 litres d'eau dans le système.

Dose subséquente : Maintenir ce niveau en pompant continuellement 0,36 à 2,23 kg TG 3203 par 10 000 litres d'eau d'appoint.

Eau injectée dans les champs pétrolifères : Pour éliminer les myxobactéries et les bactéries qui réduisent le sulfate (qui forment du sulfure) dans l'eau injectée dans les champs pétrolifères. Effectuer un traitement par dose massive à l'eau avec 70 à 360 ppm TG 3203 tel que fourni selon l'ampleur de la contamination bactérienne.

Ajouter 180 à 360 ppm TG 3203 tel que dosé (17,8 à 35,6 litres par tonne d'eau) à n'importe quel endroit du système à partir duquel la matière se mélange uniformément. Répéter le traitement trois jours plus tard ou au besoin pour établir le contrôle. Lorsque le contrôle est établi, ajouter 70 à 180 ppm TG 3203 tel que fourni (7,1 à 17,8 litres par 100 tonnes d'eau) tous les sept jours ou au besoin pour protéger le système.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU. PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE. DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX ET PEUT CAUSER DES BRÛLURES CUTANÉES. Ne pas avaler. PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'INGESTION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas avaler. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément des autres articles avant de les réutiliser. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et un tablier résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement

ou de l'élimination des déchets. N'utiliser que selon le mode d'emploi figurant sur la présente étiquette.

PREMIERS SOINS

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison des dommages possibles aux muqueuses. Des mesures contre un choc du système circulatoire, une dépression respiratoire et des convulsions peuvent s'avérer nécessaires.

ENTREPOSAGE

Entreposer loin des enfants, des aliments, de l'eau potable ou de la nourriture animale.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de

2017-1185
2017-10-10

réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.